

Rapport du Groupe de travail sur la mise à jour des FDR

Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à :

- i) prendre note du présent rapport de situation sur les travaux du Groupe de travail sur la mise à jour des FDR (ci-après Groupe de travail) établi à la 63^e Réunion du Comité permanent ;
- ii) donner instruction au Secrétariat de mettre à jour sa procédure opérationnelle normalisée (PON) pour l'examen des FDR, en tenant compte des commentaires des membres du Groupe de travail, consignés dans les paragraphes 12 et 13 ;
- iii) donner instruction au Secrétariat de concevoir un mécanisme afin de notifier les Parties contractantes des étapes importantes du processus de mise à jour des FDR, présenté dans les paragraphes 16 et 17 ; et
- iv) examiner le projet de résolution sur les mises à jour des Fiches descriptives Ramsar, pour examen par la Conférence des Parties contractantes à sa 15^e Session.

Introduction

1. Dans la Décision SC62-53, le Comité permanent donnait instruction au Secrétariat de soumettre à la 63^e Réunion du Comité permanent un rapport sur les difficultés et possibilités relatives à la soumission et à la mise à jour des Fiches descriptives Ramsar (FDR), notamment :
 - a) difficultés et options systémiques, liées à la procédure et d'ordre technique ; et
 - b) difficultés financières, besoins et possibilités.
2. Ce faisant, le Secrétariat était prié d'obtenir et de rassembler les données, en consultation avec les Parties contractantes, le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et d'autres parties prenantes. Le Secrétariat était également prié de développer l'approche à adopter pour entreprendre cette tâche, en consultation avec les Parties contractantes, dans le cadre de procédures écrites et d'une ou de plusieurs séance(s) en ligne.
3. Le Secrétariat a soumis à la 63^e Réunion du Comité permanent le rapport sur les difficultés et possibilités relatives à la soumission et à la mise à jour des FDR dans le document SC63 Doc.22. En Annexe 1, le rapport contenait un tableau qui résumait les difficultés identifiées par les Parties contractantes et leurs propositions, classées selon quatre catégories thématiques, à savoir :
 - a) le processus d'examen des FDR ;
 - b) le cycle de mise à jour des FDR ;

- c) le format des FDR ; et
 - d) les capacités.
4. En réponse au document SC63 Doc.22, le Comité permanent, dans la Décision SC63-33, a créé un Groupe de travail sur la mise à jour des FDR, chargé d’approfondir encore les mesures prioritaires présentées. Cette tâche devait être accomplie en concertation avec le Secrétariat et le GEST, pour contribuer à la préparation d’un projet de résolution sur le renforcement des processus futurs de mises à jour des FDR. Le Groupe de travail était chargé de présenter un rapport à la 64^e réunion du Comité permanent avec une mise à jour sur ses travaux et les prochaines étapes proposées.

Réunions du Groupe de travail

5. Le Groupe de travail a tenu sa première réunion le 18 juillet 2024. Il a nommé l’Australie à sa présidence et le Rwanda à sa vice-présidence. Le Président a invité les participants à proposer des actions prioritaires et à exprimer leurs attentes, afin d’aider le Groupe à définir son cahier des charges. Les Parties se sont inspirées des possibilités et difficultés identifiées dans le rapport à la 63^e Réunion du Comité permanent et ont partagé leurs attentes concernant les résultats du Groupe de travail.
6. De juillet à septembre 2024, le Groupe a organisé quatre réunions virtuelles qui ont permis d’examiner et d’approuver le cahier des charges qui a ensuite été approuvé dans la période intersessions par le Comité permanent, dans la Décision 01 post-intersessions de la 63^e Réunion du Comité permanent. Le cahier des charges figure dans l’Annexe 1 du présent document. Le Groupe a aussi convenu des principales questions à traiter et a constitué trois sous-groupes, selon les domaines thématiques décrits dans le document SC63 Doc.22 :
- a) sous-groupe sur le processus d’examen des FDR et le cycle de mise à jour des FDR ;
 - b) sous-groupe sur le format des FDR ; et
 - c) sous-groupe sur les capacités.
7. Pour faire progresser les travaux, les trois sous-groupes ont été chargés de responsabilités spécifiques et se sont réunis indépendamment du Groupe dans son ensemble afin de discuter et d’analyser les questions et options qui s’offraient à eux. Les sous-groupes ont ensuite évalué chacune des propositions et actions figurant dans le rapport à la 63^e Réunion du Comité permanent, en vue de produire un tableau mis à jour des possibilités et difficultés, pour sous-tendre la préparation d’un projet de résolution et les travaux généraux du Groupe de travail.
8. Le tableau des possibilités et difficultés mis à jour figure en Annexe 2 du présent document. Toutes les difficultés non résolues sont décrites dans le tableau et pourront être examinées par tout groupe qui pourrait être établi pour traiter ces questions.

Projet de résolution sur la mise à jour des FDR pour la COP15

9. Les actions identifiées par le Groupe de travail en vue de renforcer le processus de mise à jour des FDR sont présentées dans un projet de résolution sur les Mises à jour des Fiches descriptives Ramsar, dans l’Annexe 3 du présent rapport.
10. Le Groupe a discuté des incidences financières des mesures visant à renforcer les processus de mise à jour des FDR, y compris la possibilité d’engager du personnel temporaire et permanent afin d’aider à résorber les retards dans les mises à jour des FDR, et de mettre en œuvre les

révisions potentielles au Service d'information sur les Sites Ramsar (avec des fonctions que le système n'est peut-être pas actuellement en mesure d'assumer), mais aucun consensus n'a été trouvé. Dans certains cas, le problème venait du fait que certaines actions avaient déjà été tentées sans succès. Il est probable que tout groupe de travail futur réexaminera ces questions pour veiller à ce que toutes les options aient été prises en compte.

Tableau 1 : Incidences financières possibles du projet de résolution

Paragraphe (numéro et partie principale du texte)	Action	Coût (CHF)
11. « DONNE INSTRUCTION au Secrétariat d'identifier et de recommander au Comité permanent des moyens de transfert automatique des données vers les FDR, à partir de sources externes et pour des champs spécifiques, y compris des listes d'espèces. »	À déterminer	À déterminer

Actions prioritaires recommandées

11. Conformément au mandat du Groupe de travail (GT), les actions prioritaires suivantes sont présentées pour examen par le Comité permanent.

Procédure opérationnelle normalisée pour l'examen des FDR, mise à jour

12. Le rapport à la 63^e Réunion du Comité permanent contenait l'action proposée suivante :

« Le Secrétariat mettra à jour sa procédure opérationnelle normalisée (PON) pour l'examen des FDR dans le but de simplifier le processus et d'améliorer son efficacité, notamment en réduisant le nombre d'étapes, en déterminant les rôles et responsabilités clés et en établissant des calendriers indicatifs pour chaque étape. »

13. Le Groupe de travail recommande que le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de mettre à jour la PON pour l'examen des FDR, en tenant compte des commentaires des membres du Groupe de travail, avant la 15^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP15).

Mise à jour du Cadre stratégique

14. Le Groupe de travail recommande de mettre à jour le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* pour tenir compte de toute modification apportée aux processus de FDR. Le Groupe suggère d'y procéder simultanément avec les mises à jour des processus de FDR. Sinon, un groupe de travail séparé pourrait être établi pour entreprendre le vaste travail requis en matière de révision et mise à jour du *Cadre stratégique*. Cette dernière approche est reflétée dans le projet de résolution, au paragraphe 10.

Notifications automatiques

15. Les membres du Groupe de travail ne se sont pas accordés sur le processus et le calendrier des notifications. Les différentes options proposées figurent dans le tableau de l'Annexe 2.

16. Le Groupe de travail recommande que le Comité permanent envisage de donner instruction au Secrétariat d'élaborer un mécanisme pour rendre compte aux Parties contractantes des principales étapes convenues dans le processus de mise à jour des FDR. Le Groupe de travail recommande que le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de fournir ces informations lors des occasions suivantes :
- a) sur réception d'une FDR ;
 - b) lorsque des commentaires ont été faits sur une FDR dans le Service d'information sur les Sites Ramsar (SISR) ;
 - c) lorsqu'un projet de FDR mise à jour a été téléchargé par une Partie contractante sur le SISR ; et
 - d) lorsqu'une FDR mise à jour et finalisée a été publiée par le Secrétariat sur le SISR.
17. Le Comité permanent peut aussi envisager de donner instruction au Secrétariat d'élaborer un mécanisme dans le Service d'information sur les Sites Ramsar, dans le cadre duquel les Parties contractantes travaillant sur le SISR voient un signal indiquant que leurs mises à jour sont en retard, au lieu de recevoir un courriel de notification.

Format des FDR

18. Différentes opinions sur le format des FDR ont été exprimées par les membres du Groupe de travail. Compte tenu des divergences d'opinions et de la nécessité de poursuivre les discussions, le Groupe de travail recommande que le format des FDR soit examiné lors de la prochaine période triennale par un nouveau groupe de travail.
19. Le projet de résolution propose que la COP15 établisse un nouveau groupe de travail en mesure de déterminer les améliorations à apporter au format des FDR, tenant compte des préoccupations et des difficultés identifiées par les Parties contractantes. Un nouveau groupe de travail peut faire progresser les travaux entrepris par le Groupe de travail actuel sur les mises à jour des FDR pour :
- a) réduire le fardeau administratif et technique des Parties, en tenant compte des capacités existantes ;
 - b) déterminer les champs obligatoires et optionnels dans le format des FDR ;
 - c) déterminer les champs qui nécessitent une mise à jour, en particulier les champs d'importance critique (par exemple, facteurs d'effets négatifs), de ceux qui ne le sont pas (par exemple, climat ou limites des sites) ;
 - d) identifier les champs pour lesquels le libellé du format des FDR doit être mis à jour ou précisé et, dans la mesure du possible, améliorer la définition et la description ; et
 - e) examiner l'avis du GEST sur les aspects scientifiques et techniques de la priorisation et de la mise à jour ultérieure du format des FDR, et veiller à ce que des données historiques importantes ne disparaissent pas par suite de la mise à jour du format des FDR.
20. Le Groupe de travail recommande aussi que le Comité permanent donne instruction au Secrétariat, avant la COP15 et en consultation avec le Groupe de travail :

- a) d'explorer des moyens d'améliorer la convivialité du modèle en produisant une version tableur Microsoft Excel du modèle hors ligne et une application pour téléphone mobile fonctionnant aussi hors ligne ;
- b) d'explorer des moyens d'améliorer le système en ligne pour permettre le téléchargement de mises à jour en masse à partir du tableur hors ligne et de l'application pour téléphone mobile.

Annexe 1

Groupe de travail sur la mise à jour des FDR : Cahier des charges

1. Contexte

1.1 Dans la Décision SC62-53, le Comité permanent donnait instruction au Secrétariat de soumettre à la 63^e Réunion du Comité permanent un rapport sur les difficultés et possibilités relatives à la soumission et à la mise à jour des Fiches descriptives Ramsar (FDR), notamment :

- a) difficultés et options systémiques, liées à la procédure et d'ordre technique ; et
- b) difficultés financières, besoins et possibilités.

Ce faisant, le Secrétariat était prié d'obtenir et de rassembler les données, en consultation avec les Parties contractantes, le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et d'autres parties prenantes. Le Secrétariat était également prié de développer l'approche à adopter pour entreprendre cette tâche, en consultation avec les Parties contractantes, dans le cadre de procédures écrites et d'une ou de plusieurs séance(s) en ligne.

1.2 Dans une notification envoyée le 17 octobre 2023, le Secrétariat a invité les Parties contractantes à fournir des informations sur les difficultés et possibilités relatives à la soumission et à la mise à jour des Fiches descriptives Ramsar (FDR). Onze Parties ont répondu. Le Secrétariat a présenté un aperçu des difficultés identifiées et des propositions faites par les Parties contractantes lors de la 26^e réunion du GEST (GEST26) en février 2024, pour discussion et consultation du GEST concernant les actions possibles. Les contributions du GEST sont reflétées dans le document SC63 Doc.22.

1.3 Le rapport du Secrétariat à la 63^e Réunion du Comité permanent (SC63 Doc.22) sur les difficultés et possibilités relatives à la soumission et à la mise à jour des Fiches descriptives Ramsar (FDR) donne un aperçu du processus de mise à jour des FDR, des travaux du Secrétariat en vue d'améliorer le processus et de l'importance du réseau des zones humides d'importance internationale pour les efforts de conservation à l'échelon mondial. Le rapport soulignait aussi le processus de consultation entrepris par le Secrétariat, en identifiant les difficultés, les propositions et les actions relatives au processus de mise à jour des FDR, selon les thèmes suivants :

- a) le processus d'examen des FDR ;
- b) le cycle de mise à jour des FDR ;
- c) le format des FDR ; et
- d) les capacités.

1.4 En réponse au document SC63 Doc.22, le Comité permanent, dans la Décision SC63-33, a créé un groupe de travail chargé d'approfondir encore les mesures prioritaires présentées dans le document SC63 Doc.22 en concertation avec le Secrétariat et le GEST, pour contribuer à la préparation d'un projet de résolution sur le renforcement des processus futurs de mise à jour des FDR. Le groupe de travail était chargé de présenter un rapport à la 64^e Réunion du Comité permanent et de rendre compte de ses travaux et des prochaines étapes proposées.

2. But et mandat

2.1 Le but du Groupe de travail sur la mise à jour des FDR, établi par la 63^e Réunion du Comité permanent, est le suivant :

- Évaluer et classer par ordre de priorité les difficultés et possibilités fournies dans le rapport à la 63^e Réunion du Comité permanent, en faisant référence aux commentaires écrits et verbaux des Parties contractantes au Groupe de travail.
 - Évaluer la faisabilité, le financement, les incidences en matière juridique, de procédure et de personnel pour chaque option.
 - Établir un ordre dans les options réalisables pour recommandation au Comité permanent.
- Identifier les possibilités pratiques de réforme du processus de mise à jour des FDR et du format des FDR pour :
 - Simplifier et améliorer l'efficacité du processus de mise à jour des FDR.
 - Faire en sorte que le processus de mise à jour des FDR soit plus utile et pertinent pour les Parties contractantes et le Secrétariat.
 - Mettre à jour le format des FDR en se concentrant sur la pertinence de l'information, la simplicité et les incidences en matière de capacités pour les Parties contractantes.
- Consulter les Parties contractantes et le Secrétariat en vue d'identifier les principaux obstacles à la préparation, la mise à jour et l'examen des FDR, et utiliser ces informations comme fondement des résultats du Groupe de travail.

2.2 En s'appuyant sur les résultats des processus de priorisation et de consultation, le Groupe de travail :

- Soumettra un rapport à la 64^e Réunion du Comité permanent, contenant une mise à jour sur les travaux accomplis à ce jour et recommandant les prochaines étapes du processus pour approbation par le Comité permanent.
 - Le rapport à la 64^e Réunion du Comité permanent contiendra aussi des orientations pour le Secrétariat sur la mise à jour de la procédure opérationnelle normalisée (PON), en vue de l'examen des FDR (PON pour examen des FDR).
- Proposera des mises à jour (le cas échéant) au Cadre stratégique afin de donner effet aux options identifiées par le Groupe de travail.
- Proposera un processus de mise à jour du modèle de FDR pour réalisation dans la période triennale 2025-2028.
- Élaborera un projet de résolution sur le renforcement des processus futurs en matière de mise à jour des FDR.
- Identifiera un processus permettant de résorber le retard des mises à jour des FDR actuellement bloquées au Secrétariat de la Convention.

3. Composition et représentation régionale

3.1 Le Groupe de travail comprendra au moins un membre de chaque région de la Convention.

3.2 La composition d'origine du Groupe de travail était la suivante : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie (présidence), Belgique, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Indonésie, Italie, Kenya, Maroc, Ouganda, Pérou, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda (vice-présidence), Tchèque, Zambie, Zimbabwe et le Président du GEST. D'autres Parties contractantes pourront s'y joindre à n'importe quel moment durant l'existence du Groupe de travail en communiquant leur intérêt au Président du Groupe de travail et/ou au Secrétariat.

3.3 Le Groupe de travail sur la gestion et le Sous-groupe sur les finances seront mis à jour en conséquence.

3.4 Le cas échéant, le Groupe de travail peut inviter des observateurs externes à assister aux réunions.

4. Structure, réunions et appui du Secrétariat

4.1 Le Groupe de travail nommera en son sein un Président et un Vice-Président et créera toute autre fonction jugée nécessaire.

4.2 Pour ses réunions, le Groupe de travail utilisera des moyens qui permettent la participation pleine et entière de tous les membres et/ou de toutes les régions du Groupe. Ces réunions peuvent être en présentiel (en association avec d'autres réunions de la Convention), hybrides ou virtuelles et, dans ce dernier cas, en utilisant une plateforme convenue à laquelle tous les membres ont accès.

4.3 Le Groupe de travail prendra ses décisions par consensus.

4.4 Le Président et le Vice-Président assureront la liaison et travailleront en collaboration étroite avec d'autres organes de la Convention ainsi qu'avec des groupes de travail pertinents et/ou des collaborateurs externes si nécessaire.

4.5 Le Secrétariat assurera les services de secrétariat pour le Groupe de travail (invitations aux réunions et comptes rendus) et servira de point de liaison.

4.6 Le Secrétariat, dans le cadre d'une notification, informera toutes les Parties contractantes des réunions futures du Groupe de travail.

4.7 Si nécessaire, le Groupe de travail pourra engager les services de consultants pour soutenir ou mener les activités mentionnées ci-dessus, sous réserve des ressources disponibles.

5. Calendrier

5.1 Le tableau suivant contient un calendrier qui peut être modifié pour tenir compte des besoins et des calendriers du Groupe de travail et de ses membres :

Date	Objet
Août 2024	<i>Deuxième réunion du Groupe de travail :</i> <ul style="list-style-type: none">- <i>Élaborer le cahier des charges et prioriser les travaux du Groupe de travail</i>- <i>Répartir les responsabilités relatives à chaque thème du tableau</i>- <i>Approuver un exercice de consultation et décider des thèmes principaux</i> <i>Mettre à jour la liste des difficultés et possibilités pour l'exercice de priorisation.</i> <i>Préparer une enquête en vue de consulter les Parties contractantes</i>
Septembre 2024	<i>Troisième réunion du Groupe de travail</i> <ul style="list-style-type: none">- <i>Approuver le modèle de tableau mis à jour</i>- <i>Approuver l'enquête de consultation</i>- <i>Discuter de la demande de financement avec le Sous-groupe sur les finances</i>

	<i>Projet de rapport pour la 64^e Réunion du Comité permanent pour examen par le Groupe de travail</i>
<i>Octobre 2024</i>	<i>Quatrième réunion du Groupe de travail</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Décider du thème clé du projet de résolution</i> <i>Enquête de consultation ouverte (2-3 semaines)</i> <i>Participation écrite du Secrétariat sur la faisabilité des options</i> <i>Les responsables de thèmes rédigent une contribution au tableau</i> <i>Rapport à la 64^e Réunion du Comité permanent (21/10/24)</i>
<i>Novembre 2024</i>	<i>Cinquième réunion du Groupe de travail</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Examen des résultats de la consultation</i> - <i>Discussion sur la contribution du Secrétariat</i> - <i>Examen du tableau mis à jour</i> <i>Projet de résolution (21/11/24)</i>
<i>Décembre 2024</i>	<i>Finalisation du tableau mis à jour et projet de priorités et communication pour commentaires</i>
<i>Janvier 2025</i>	<i>Sixième réunion du Groupe de travail, à la 64^e Réunion du Comité permanent</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Rendre compte des progrès aux participants</i> - <i>Prioriser les actions clés du tableau</i> <i>64^e Réunion du Comité permanent</i> <i>Chercher à obtenir des décisions de la 64^e Réunion du Comité permanent afin de :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Donner instruction au Secrétariat de préparer et de consulter concernant la mise à jour de la PON de la FDR</i> - <i>Permettre au Groupe de travail de commencer à rédiger un modèle de FDR mis à jour à terminer dans la période triennale 2025-2028</i> - <i>Donner instruction et financer le Secrétariat afin de lancer un exercice de « désengorgement » pour mettre à jour les FDR n'ayant pas été traitées.</i>
<i>Février 2025</i>	<i>Septième réunion du Groupe de travail</i> <i>À confirmer – commencer à mettre à jour la PON de la mise à jour des FDR</i> <i>À confirmer – commencer à mettre à jour le modèle de FDR</i> <i>À confirmer – commencer le processus de « désengorgement » des mises à jour des FDR par le Secrétariat</i>
<i>Mars 2025</i>	<i>Huitième réunion du Groupe de travail</i>
<i>Avril 2025</i>	<i>Neuvième réunion du Groupe de travail</i>
<i>Mai 2025</i>	<i>Dixième réunion du Groupe de travail</i>
<i>Juin 2025</i>	<i>Finalisation des travaux intersessions</i>
<i>Juillet 2025</i>	<i>COP15</i>

5.2 Un plan de travail détaillé sera élaboré conformément à ce cahier des charges, par l'intermédiaire du Groupe de travail.

6. Budget

Un financement pourrait être requis pour soutenir plusieurs tâches du Groupe de travail, soit avec l'approbation du Sous-groupe sur les finances, soit par des contributions volontaires.

Annexe 2

Tableau mis à jour sur les difficultés et possibilités relatives à la soumission et à la mise à jour des Fiches descriptives Ramsar (FDR)

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
Processus d'examen et cycle de mise à jour des FDR	Le processus d'examen des FDR compte trop d'étapes/trop de niveaux d'examen et d'approbation et prend trop de temps.	Le Secrétariat devrait étudier des moyens de simplifier les étapes de l'examen des FDR (désignation et mise à jour). En examinant les FDR, le Secrétariat devrait se concentrer sur l'exhaustivité des champs de données les plus importants plutôt que sur les détails. L'examen initial des FDR devrait être suffisamment exhaustif pour que l'examen des FDR révisées n'entraîne pas de commentaires nouveaux/additionnels par rapport à l'information fournie dans la fiche d'origine.	Le Secrétariat mettra à jour sa procédure opérationnelle normalisée (PON) pour l'examen des FDR dans le but de simplifier le processus et d'améliorer son efficacité, notamment en réduisant le nombre d'étapes, en déterminant les rôles et responsabilités clés et en établissant des calendriers indicatifs pour chaque étape.	<p>Procédure opérationnelle normalisée :</p> <p><i>Financement</i> Peu, voire pas, de coût direct.</p> <p><i>Capacités du Secrétariat</i> R-U : il pourrait être utile que le rôle du Secrétariat soit limité à la stricte nécessité pour réduire le temps consacré par le personnel du Secrétariat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-il nécessaire d'ajouter une couche de vérification par le personnel technique des PC ? <p>Secrétariat : L'examen commencera dès qu'il y aura des orientations des PC. Actuellement le Secrétariat dispose des capacités nécessaires. Des orientations doivent être</p>	<p>Procédure opérationnelle normalisée :</p> <p>Secrétariat : Le rôle implique de garantir la fourniture de données scientifiquement fiables. La PON est un document interne – le groupe peut décider d'apporter des modifications au Cadre stratégique (ou aux projets de résolutions, décisions du Comité permanent, etc.) – celles-ci seront alors traduites dans la PON.</p> <p>Canada : estime que la fourniture de données fiables sur le plan scientifique relève des PC et non du Secrétariat.</p> <p>Mexique : proposition de signaler la qualité de l'information dans le format, par sécurité –est-elle originale ou a-t-elle subi des procédures scientifiques plus rigoureuses.</p> <p>Secrétariat : Souligne qu'il faut amender le Cadre stratégique pour donner effet à ces changements quels qu'ils soient.</p> <p>Australie : Il serait bon de signaler les points à faible risque, confiance élevée (par ex., des</p>

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
				<p>fournies pour préciser des questions particulières (par ex., % de changement, circonstances nationales, etc.)</p> <p><i>Procédure</i> La création/mise à jour d'une PON supposerait que le Comité permanent prend une décision visant à donner instruction au Secrétariat d'entreprendre ce travail.</p>	<p>changements dans l'état des espèces) en tant que mises à jour mineures pouvant être faites sans entraîner une mise à jour complète de la FDR (par ex., que cela n'entraîne pas de changement à la date de la mise à jour complète).</p> <p>Les retards sur la mise à jour des FDR peuvent être causés aussi bien par les PC que par le Secrétariat. Il convient d'explorer un ensemble de solutions pour traiter des problèmes multiples. Les décisions devront prendre en compte la gamme des opinions concernant les rôles et responsabilités et d'autres aspects d'une PON.</p>
		Le Secrétariat devrait étudier des options en vue d'obtenir des capacités humaines additionnelles pour examiner les FDR.	Les Parties contractantes peuvent envisager de faire des provisions budgétaires pour que le Secrétariat engage des consultants (sur la base d'honoraires ou à temps partiel) pour soutenir l'examen des FDR lorsque c'est nécessaire.	<p>Dispositions budgétaires ou en matière de personnel</p> <p><i>Financement</i> Nécessiterait une aide financière ou une augmentation du budget administratif. Il est suggéré de demander une estimation des coûts au Secrétariat, pour communication au Sous-groupe sur les finances (éventuellement</p>	<p>Dispositions budgétaires ou en matière de personnel</p> <p>Secrétariat : Il importe que tout soit clair sur les raisons d'une augmentation des capacités en personnel. Cela peut supposer soit la fourniture de fonds à court terme, soit d'une augmentation à long terme du personnel du Secrétariat, avec des éclaircissements sur les fonctions de ce personnel. Il convient de tenir compte de la source de financement et de toutes instructions/recommandations associées au Comité permanent.</p>

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
				<p>~140 000 CHF), en tant que mesure à court terme jusqu'à ce que de nouvelles procédures soient en place.</p> <p><i>Capacités du Secrétariat</i> Les capacités du Secrétariat seraient augmentées par cette option, par la fourniture de personnel temporaire travaillant à la mise à jour des FDR.</p> <p><i>Procédure</i> Les dispositions budgétaires nécessiteraient une décision aussi bien du Sous-groupe sur les finances que du Comité permanent/ou de la COP. Une réunion intersessions du Sous-groupe sur les finances a été proposée pour octobre après publication des documents de la 64^e Réunion du Comité permanent.</p>	<p>Indonésie : Nous sommes d'accord avec la proposition des PC de simplifier les mesures nécessaires à la désignation et à la mise à jour des FDR en révisant la PON pour l'examen des FDR. L'examen initial des FDR devrait être suffisamment approfondi pour garantir que l'examen des FDR nouvellement soumises n'entraîne pas de commentaires nouveaux/additionnels relatifs aux informations fournies dans la soumission d'origine.</p> <p>Allemagne : Nous soutenons une communication claire des champs à prioriser lorsqu'on complète la FDR, associée à une Procédure opérationnelle normalisée plus efficace, entraînant une diminution du nombre de fois qu'une FDR est révisée au niveau du Secrétariat. En conséquence, nous ne voyons pas la nécessité d'engager des consultants pour soutenir l'examen des FDR au niveau du Secrétariat.</p>
	Durant le processus de mise à jour des FDR, la communication	Le Secrétariat devrait accuser réception des FDR soumises et indiquer combien de temps durera l'examen en expliquant les	Le Secrétariat accusera réception de mises à jour de FDR auprès des Parties contractantes concernées.	<i>Financement</i> Il y aura sans doute des incidences financières à la création d'une notification	France : Il ne devrait pas y avoir de rappels automatiques lorsqu'il y a un retard car les PC le savent déjà et cela créerait une « charge » du point de vue des courriels aux Parties.

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
	avec les PC est parfois insuffisante	éventuels délais. Le Secrétariat devrait informer les PC de la nécessité de mettre à jour les FDR de zones humides d'importance internationale particulières, avant que ces FDR ne soient obsolètes et lorsqu'elles le deviennent.	Le Secrétariat notifiera les PC de la nécessité de mettre à jour des FDR en envoyant des notifications automatiques six mois et trois mois avant que ces FDR ne nécessitent une mise à jour, à la date à laquelle elles deviennent obsolètes et chaque année par la suite.	<p>automatique [Avis du Secrétariat recherché]</p> <p><i>Capacités du Secrétariat</i> Secrétariat : Le SISR peut être d'ores et déjà automatisé. Il est difficile d'automatiser le SISR pour certaines PC seulement (par ex., un système entrée/sortie).</p> <p><i>Procédure</i> Cela nécessiterait une décision du Comité permanent donnant instruction au Secrétariat de procéder à ces changements.</p>	<p>Le Secrétariat pourrait alerter les PC lorsque des changements sont apportés par le Secrétariat. Le Groupe de travail (GT) devrait examiner les avantages de réduire la charge de travail du Secrétariat en décisions à ce sujet.</p> <p>Secrétariat : Certaines PC ne souhaitent pas de notifications automatiques du SISR et ont indiqué cela clairement lors des réunions du Comité permanent.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chez certaines PC, une personne est responsable de plusieurs AME et ne répondra pas lorsque le rappel automatique est envoyé. - Ces dernières années, la charge de travail du Secrétariat a augmenté de 450 %. <p>R-U : Parfois, il y a un retard dans la notification de la publication de la FDR.</p> <p>Australie : Il y a toute une gamme d'étapes qui pourraient conduire à des notifications automatiques. Certaines peuvent être plus utiles (par ex., une fois que l'examen de la FDR a progressé) et d'autres moins utiles (par ex., l'état d'une FDR).</p> <p>Indonésie : Le Secrétariat peut envoyer des notifications automatiques lorsque l'examen de la FDR a progressé, ce qui rend plus facile</p>

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
					<p>pour les PC de la mettre à jour rapidement sans avoir à attendre 3 à 6 mois.</p> <p>Commentaires des États-Unis sur le Projet de rapport du Groupe de travail sur la mise à jour des FDR Il est nécessaire d’approfondir la discussion avec le Groupe de travail sur les notifications automatiques requises du Secrétariat, y compris des modifications suggérées au texte pour l’alinéa b) « six et trois mois avant que la FDR ne soit obsolète, <u>à la date d’expiration</u>, et chaque année ensuite ; c) lorsque les commentaires <u>du Secrétariat</u> ont été faits sur une FDR dans le SISR »</p>
	<p>Pour surveiller l’application de la Convention, il est primordial de mettre régulièrement à jour les FDR et les rapports mondiaux sur le réseau de sites, mais la mise à jour fréquente et exhaustive des FDR est difficile, en particulier pour</p>	<p>Le cycle actuel de six ans pour des mises à jour complètes de FDR est trop court. Certaines données des FDR ne changent ni fréquemment ni rapidement. Un cycle plus long, de neuf ans, peut être considéré pour des FDR exhaustives, tandis qu’il peut y avoir des mises à jour plus fréquentes pour les aspects/données de terrain les plus pertinents. Le Secrétariat devrait continuer d’une part, de faire rapport sur l’état de la Liste des</p>	<p>Le Secrétariat mettra à jour les orientations pertinentes destinées aux PC ainsi que sa PON pour l’examen des FDR afin de refléter un cycle de six années pour les mises à jour des FDR en se concentrant sur les informations les plus pertinentes, notant que cela reste conforme avec, par exemple, la <u>Résolution XI.8 (Annexe 1)</u>.</p> <p>Le Comité permanent peut envisager d’abroger la</p>	<p><i>Financement</i> Modifier les calendriers n’aurait pas de coût financier direct, mais des délais plus longs pourrait indirectement réduire le coût pour les PC du point de vue du temps du personnel et de la fourniture d’avis technique, etc.</p> <p><i>Capacités du Secrétariat</i> Passer à un délai plus long pourrait libérer du temps du Secrétariat et réduire le nombre de FDR incomplètes avec le temps.</p>	<p>Note : Les PC ont estimé que l’option pouvait être mise à jour pour « refléter un cycle de neuf ans »</p> <p>Solution/changement suggéré(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changer le cycle de la mise à jour pour diminuer le nombre de mises à jour (par ex., de l’information essentielle) à 6 ans, et procéder à des mises à jour complètes dans un délai plus long (par ex., 9/12 ans). - On pourrait envisager de catégoriser les champs du point de vue de l’importance du cycle de mise à jour (une obligation de mise à jour tous les 6 ans ou tous les 9 ans).

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
	les pays ayant des capacités techniques et financières limitées.	zones humides d'importance internationale chaque année au Comité permanent, car c'est un élément clé de l'examen mondial collectif et, d'autre part, de promouvoir les mises à jour de FDR ainsi que la désignation de sites.	Décision SC62-54 et demander au Secrétariat de lui faire rapport chaque année sur l'état de la Liste des zones humides d'importance internationale.	<p><i>Procédure</i></p> <p>Le calendrier d'origine ayant été fixé par une Résolution de la COP, une mise à jour devrait être faite par une autre Résolution de la COP, suite à un débat des Parties contractantes.</p>	<p>Action : Chercher à obtenir l'avis du GEST sur les champs essentiels pour une mise à jour plus régulière et la fréquence des mises à jour pour différents champs.</p> <p>France : Proposition de conserver le cycle de 6 ans, mais de réduire les données requises pour les mises à jour et de procéder à un examen complet dans un cadre de temps plus long. En augmentant les délais de mise à jour, certains changements pourraient être oubliés. En mettant à jour régulièrement, il y aura une meilleure conscience des sites. Le but serait de ne pas limiter l'examen au personnel technique – inclure les administrateurs de sites, entre autres, dans le processus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suggestion – catégoriser certains champs pour des mises à jour plus fréquentes - Utiliser les mises à jour comme une occasion de faire participer la population vivant aux environs du site et « raconter l'histoire » <p>Australie : S'il y a la possibilité de procéder à des mises à jour mineures dans le cadre du cycle de mise à jour <i>sans</i> changer la date requise pour un examen complet, ce serait utile.</p> <p>Indonésie : Mettre à jour la FDR plus que tous les six ans peut refléter des changements importants dans l'état du site. Toutefois, les</p>

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
					<p>mises à jour pourraient être conduites plus fréquemment s'il y a des changements importants en cas de catastrophe naturelle, etc.</p> <p>Argentine : Selon certains membres du sous-groupe, sous le point 2.2.1 de la FDR « Définir les limites du site », les Parties utiliseront la cartographie ONU [Ajouter données et], tandis que sous le point 2.2.2 de la FDR AJOUTER [emplacement du site] devrait comprendre les conclusions du GT 23 AJOUTER [Concernant l'utilisation d'une boîte à cocher pour indiquer si une zone humide a été enregistrée sur un territoire faisant l'objet d'un conflit de souveraineté ou d'autres mécanismes que le GT 23 estime appropriés] AJOUTER [Donne instruction au Secrétariat d'intégrer les contributions du GT 23 impliquant une mise à jour de la Fiche descriptive Ramsar]</p>

<p>Format des FDR</p>	<p>Les FDR sont longues et les mettre à jour prend du temps, ce qui constitue un fardeau pour les PC. Outre la lenteur des taux de mise à jour, le format des FDR présente peut-être aussi quelques limitations sur l'utilisation effective des données des FDR dans les rapports techniques sur le réseau de sites, au-delà de la surveillance du nombre de sites.</p>	<p>Identifier les domaines de données des FDR qui devraient être priorités dans le cadre d'une mise à jour, pour permettre un examen plus rapide de ces mises à jour sans compromettre la qualité des données.</p> <p>Faire des ajustements aux champs de données, le cas échéant, y compris avec une utilisation améliorée de menus déroulants et d'options à choix multiple, si nécessaire en combinaison avec des champs de texte pour des informations additionnelles.</p> <p>Fournir d'autres orientations sur « l'exhaustivité des données à soumettre » pour la mise à jour des FDR (la Résolution XI.8 ne le définit pas) ainsi que des orientations plus précises ou des instructions sur les données à fournir dans certaines sections/certains champs des FDR.</p>	<p>Le Comité permanent peut envisager de demander au Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier les questions/champs de données clés des FDR pour que les PC puissent les prioriser lorsqu'elles soumettent des mises à jour de FDR, en s'appuyant sur leur pertinence pour le suivi et les rapports sur les changements dans les sites, l'application de la Convention et la contribution de la Convention à des cibles pertinentes du CMB et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; ainsi que les travaux du GEST, y compris la préparation de rapports tels que les Perspectives mondiales des zones humides ; - de distinguer clairement les données requises au moment de la désignation d'un site (à mettre à jour si nécessaire) et les questions clés/champs de données à mettre à jour régulièrement, par un étiquetage des champs 	<p><i>Procédure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de champs obligatoires et optionnels, y compris l'indication de paramètres constants et d'informations critiques, devrait être laissé aux PC. La priorisation devrait être faite par le GT ou un sous-groupe avec un appui du Secrétariat et en consultation avec le GEST. - La mise à jour du format des FDR ne devrait pas résulter en perte d'informations passées. Le processus de mise à jour devrait être axé sur l'identification de champs obligatoires et optionnels ; au cas où des changements à ces champs seraient requis, ils ne devraient pas entraîner la perte d'informations passées. <p><i>Capacités du Secrétariat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui minimum nécessaire du Secrétariat en utilisant les ressources actuelles (réunions en ligne, outils de collaboration). <p><i>Financement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette activité nécessite des contributions en nature des 	<ul style="list-style-type: none"> - Le problème étant la capacité des autorités nationales et administrateurs de sites à utiliser le système actuel, il est recommandé que ces derniers proposent des solutions sur la base de leur expérience, avec l'appui du Secrétariat et en consultation avec le GEST, et non l'inverse. Le système actuel semble être plus axé sur des préoccupations scientifiques que sur la mise en œuvre pratique, de sorte que le taux d'exécution et de mise à jour des formulaires de FDR est faible. <p>Indonésie : L'élaboration d'un glossaire complet sur le formulaire en ligne de la FDR est très importante pour résoudre les problèmes de barrières linguistiques, en particulier pour les terminologies spécifiques et scientifiques.</p>
-----------------------	---	---	--	---	---

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
			<p>et/ou une réorganisation des FDR ;</p> <p>- de mieux définir les options contribuant aux champs de données des FDR, le cas échéant, en vue de permettre une saisie plus rapide des données ainsi qu'une meilleure synthèse et analyse des données.</p> <p>Ce faisant, le Secrétariat s'appuiera sur l'information et les orientations existantes concernant la rédaction des FDR, y compris celles qui sont contenues dans la Résolution XI.8 (Annexe 1) et dans le document COP11 Doc.22.</p> <p>Le Secrétariat examinera et mettra à jour les orientations existantes relatives à l'exhaustivité des données et à la saisie des données dans les FDR.</p>	<p>PC, par la participation de leurs représentants et experts au GT ou à un sous-groupe et au GEST. Aucune incidence financière pour le Secrétariat.</p>	
		Permettre, si possible, une importation automatique	Le Secrétariat évaluera la possibilité d'automatiser le	<i>Procédure</i>	

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
		des données à partir d'autres sources, de telle sorte que l'information sur les espèces puisse être importée de tableurs Excel au lieu d'être saisie manuellement, champ par champ, pour chaque site.	transfert de données vers les FDR depuis des sources externes pour des champs spécifiques, y compris de listes d'espèces, et fera rapport sur ses conclusions à la 64 ^e Réunion du Comité permanent (notant aussi, par exemple, la Résolution VII.13, paragraphe 11 et la Résolution XIII.10, paragraphe 25 sur le transfert direct, de base de données à base de données, de données et d'informations relatives aux FDR).	<p>- Le format des FDR devrait être amélioré pour simplifier la soumission et la mise à jour des informations, y compris pour les mises à jour de masse et hors ligne.</p> <p><i>Capacités du Secrétariat</i></p> <p>- Le Secrétariat devrait élaborer une version Excel et/ou une application du modèle de FDR avec des orientations des PC au niveau du GT ou d'un sous-groupe ; l'information répétée devrait être saisie automatiquement.</p> <p><i>Financement</i></p> <p>- Faible incidence financière pour le Secrétariat (approvisionnement, mais peut-être qu'une Partie contractante pourrait faire une contribution en nature si de tels outils sont déjà développés au niveau national).</p>	
		Plusieurs suggestions précises ont été faites par des Parties contractantes	Le Comité permanent peut envisager de demander au Secrétariat, en consultation	<i>Procédure</i>	- Le problème étant la capacité des autorités nationales et administrateurs de sites à utiliser le système actuel, il est recommandé que ces

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
		concernant des questions et champs de données particuliers des FDR, y compris des propositions d'ajouts, de suppressions, de reformulations et d'amendement de possibilités de réponses ou de formats des données.	<p>avec le GEST, de préparer un projet de FDR mis à jour pour examen à la 64^e Réunion du Comité permanent, dans l'optique de recentrer, simplifier et améliorer les mises à jour des FDR.</p> <p>Commentaires de l'Argentine : Selon certains membres du sous-groupe, sous le point 2.2.1 de la FDR « Définir les limites du site », les Parties devraient utiliser la cartographie ONU, tandis que sous le point 2.2.2 de la FDR il faudrait intégrer les conclusions du GT 23 ; en revanche, selon d'autres membres, les discussions sur les cartes de référence à éventuellement utiliser ne relèvent pas de ce sous-groupe car le modèle de FDR comprend des coordonnées géographiques des sites ainsi que leur périmètre et n'indique pas la carte de référence qui devrait être utilisée.</p>	<p>- Identique à la sélection de champs obligatoires et optionnels (ci-dessus).</p> <p>- La mise à jour du format de FDR ne doit pas entraîner la perte d'informations passées. Le processus de mise à jour doit être axé sur l'identification de champs obligatoires et optionnels ; au cas où des changements seraient requis pour les champs, ils ne doivent pas entraîner la perte d'informations passées.</p> <p><i>Capacités du Secrétariat</i></p> <p>- Appui minimum nécessaire du Secrétariat avec les ressources existantes (réunions en ligne, outils de collaboration).</p> <p><i>Financement</i></p> <p>- Cette activité a besoin d'une contribution en nature des Parties contractantes, à savoir la participation de leurs représentants et experts au niveau du GT,</p>	<p>derniers proposent des solutions sur la base de leur expérience, avec l'appui du Secrétariat et en consultation avec le GEST, et non l'inverse. Le système actuel semble être plus axé sur des préoccupations scientifiques que sur la mise en œuvre pratique, de sorte que le taux d'exécution et de mise à jour des formulaires de FDR est faible.</p> <p>- Plusieurs Parties ont signalé avoir traduit le modèle de FDR dans leur propre langue. Le Secrétariat pourrait rassembler les versions locales du modèle de FDR et envisager de les publier en ligne sans frais particuliers.</p> <p>- Selon certains membres du sous-groupe, sous le point 2.2.1 de la FDR « Définir les limites du site », les Parties utilisent la cartographie ONU tandis que sous le point 2.2.2, elles devraient intégrer les conclusions du GT 23 ; selon d'autres membres, les discussions sur les cartes de référence à utiliser éventuellement ne relèvent pas de ce sous-groupe car le modèle de FDR comprend des coordonnées géographiques de sites, ainsi que leur périmètre, et n'indique pas quelle carte de référence à utiliser.</p> <p>Secrétariat – peut cesser de réviser les mises à jour si les Parties le souhaitent. Obtenir un</p>

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
			<p>Commentaires du R-U : Concernant la cartographie ONU, nous estimons que lors de la réunion distincte de Parties intéressées à la désignation de sites, les Parties ont convenu de mentionner que certaines Parties avaient proposé d'utiliser la cartographie ONU tandis que d'autres n'étaient pas d'accord avec cette proposition et/ou avaient suggéré que cette question ne relevait pas de la Décision SC63-34 qui établissait le groupe.</p>	<p>d'un sous-groupe et au GEST. Pas d'incidence financière pour le Secrétariat.</p>	<p>éclaircissement pour savoir si réellement il s'agit de ce qui a été demandé. - Ce changement nécessiterait probablement une décision du Comité permanent.</p>

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
Capacités	Les mises à jour des FDR nécessitent beaucoup de données ainsi qu'un appui scientifique, y compris du point de vue de la cartographie, de l'inventaire et du suivi.	Explorer les possibilités d'apprentissage entre pairs. Le Secrétariat pourrait organiser une série de webinaires en ligne où les PC partageraient des expériences pertinentes, par exemple, des processus ou programmes de génération de données pour faciliter les mises à jour des FDR et des expériences en matière de planification de la gestion des sites.	Le Secrétariat invitera les Parties à partager leur expérience et leurs meilleures pratiques dans le contexte de ses formations régulières/continues relatives aux FDR.	<p><i>Financement</i> Coûts directs faibles à inexistants</p> <p><i>Capacités du Secrétariat</i> Les capacités du Secrétariat sont limitées. Cela nécessiterait du temps et des ressources additionnels du Secrétariat pour la coordination et/ou une plateforme pour faciliter cette collaboration.</p> <p><i>Procédure</i></p>	<p>Kenya : D'autres pays ayant plus d'expérience peuvent proposer d'être formateurs de formateurs.</p> <p>R-U : Combien de possibilités d'apprentissage y aura-t-il si chaque Partie contractante met à jour sa FDR à des moments différents ? Il y a aussi la question de la coordination entre Parties contractantes à traiter.</p> <p>États-Unis : Le processus de collecte d'informations pour les mises à jour des FDR se fait à différents moments, par différents processus et à différents niveaux de capacités, de sorte que garantir que des expériences de pair à pair soient plus efficaces et applicables peut être difficile.</p>
		Les Initiatives régionales Ramsar (IRR) pourraient aider les Parties contractantes à mettre à jour les FDR et à prévoir ce soutien dans leurs plans de travail annuels.	Le Secrétariat préparera une séance sur le renforcement des capacités et le soutien à la mise à jour des FDR dans les réunions de planification annuelles mondiales des IRR	<p><i>Financement</i> Les IRR pourraient améliorer le budget du renforcement des capacités pour soutenir la mise à jour.</p> <p><i>Capacités du Secrétariat</i> Existantes</p> <p><i>Procédure</i> Mise à jour des cahiers des charges pour les IRR concernant les capacités</p>	<p>R-U : Un éclaircissement est requis sur la manière dont cela fonctionnera pour inclure toutes les PC car certaines n'ont pas d'IRR.</p> <p>États-Unis : En accord avec le commentaire du Royaume-Uni.</p>

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
		Le Centre régional Ramsar pour l'Asie de l'Est (RRC-EA) a un <i>Practical Guide for Ramsar Site Designation and Updating of Ramsar Information Sheets</i> (Guide pratique pour la désignation de Sites Ramsar et la mise à jour de Fiches descriptives Ramsar) qui pourrait, avec quelques mises à jour, servir de document d'orientation pour les PC qui doivent mettre à jour leurs FDR.	Le Secrétariat collaborera avec le RRC-EA et en consultation avec les membres/observateurs du GEST pour mettre à jour le Guide, pour qu'il reflète de manière appropriée les ajustements aux aspects soumission et révision des FDR.	<p><i>Financement</i> Incidences de coût pour les réunions de révision et mise à jour du guide pratique.</p> <p><i>Capacités du Secrétariat</i> Limitées, voire inexistantes, le cas échéant, nous aurions besoin de membres du RRC-EA en consultation avec d'autres IRR.</p> <p><i>Procédure</i> Doit être adoptée à la 64^e Réunion du Comité permanent/ COP15</p>	<p>Kenya : Le guide pratique existant pourrait nécessiter une révision et des contributions de Parties contractantes pour déterminer son utilité en pratique dans les sites.</p> <p>Australie : RRC-EA pourrait présenter le guide pratique aux Parties lors d'une réunion du Groupe de travail ou en intersessions.</p> <p>États-Unis : Bien que la mise à jour de ce guide ait des coûts et des incidences en matière de capacités, y compris pour les modèles avec explications de chaque section ainsi que l'inclusion de bonnes applications comme exemples de référence, ce pourrait être une stratégie d'un bon rapport coût-efficacité à envisager.</p>
		Établir un mécanisme d'appui dans le cadre duquel les PC pourraient recevoir un appui technique direct pour la recherche, la cartographie, la mise à jour des FDR et peut-être d'autres aspects tels que l'élaboration de plans de gestion des sites. Cela pourrait prendre la forme de Missions consultatives Ramsar et fonctionner dans le cadre de	Le Comité permanent peut envisager de demander au Secrétariat d'entreprendre une analyse et de préparer un document avec des options sur l'établissement, le fonctionnement et le financement d'un mécanisme de soutien aux FDR.	<p><i>Financement</i> Coûts élevés pour mettre le fonds en place</p> <p><i>Capacités du Secrétariat</i> Limitées avec une possibilité d'engager des spécialistes de Parties contractantes</p> <p><i>Procédure</i> Mise à jour de la PON pour le Fonds FDR et adoption à la COP15</p>	<p>R-U : C'est une option positive en principe, mais elle pourrait nécessiter d'importantes ressources financières et de capacités du Secrétariat pour lesquelles les PC auraient besoin de plus de précisions avant de pouvoir apporter leur soutien.</p> <p>Kenya : Le fonds sera-t-il durable ? Des sources de financement devraient être fournies et peut-être une évaluation des besoins devrait être faite pour les PC afin de guider le Secrétariat sur la mise en place de l'opération, le financement de l'établissement et la mise en œuvre du Fonds FDR.</p>

Domaine thématique	Difficultés identifiées par les Parties contractantes (PC)	Proposition des Parties contractantes (PC)	Actions proposées par le Secrétariat pour examen par le Comité permanent	Incidence des options	Autres notes (par ex. calendrier, recevabilité par les Parties contractantes (PC), sensibilités)
		l'établissement d'un « Fonds FDR ».			<p>Indonésie : Le Secrétariat doit engager un consultant à temps partiel ou constituer une équipe de personnel formé, avec d'autres ressources ou avec l'aide de PC, pour le processus d'examen des FDR ; envisager qu'il n'y ait aucune incidence financière pour les PC.</p> <p>États-Unis : Du même avis que le Royaume-Uni. En outre, il y a d'autres possibilités, à court terme et plus rapides, d'améliorer les capacités de mise à jour des FDR avant de discuter de la mise en place d'un mécanisme d'appui, ce qui prendrait beaucoup de temps et de longues discussions.</p>

Annexe 3

Projet de résolution XV.xx sur les Mises à jour des Fiches descriptives Ramsar

1. RAPPELANT l'article 3.2 de la Convention qui demande de communiquer sans délai, au Bureau, ou Secrétariat, de la Convention, les informations sur les modifications qui se sont produites ou pourraient se produire dans les caractéristiques écologiques des zones humides d'importance internationale ;
2. RAPPELANT AUSSI la Résolution 5.3, qui demandait aux Parties contractantes de soumettre des fiches descriptives remplies sur les zones humides d'importance internationales (« Sites Ramsar »), et la Résolution XI.8, qui adoptait la *Fiche descriptive sur les Sites Ramsar (FDR)* – révision 2012 ;
3. RAPPELANT EN OUTRE la Résolution VI.13, qui priait instamment les Parties contractantes de réviser les données contenues dans les Fiches descriptives Ramsar tous les six ans à des fins de suivi, et la Résolution XIV.13, qui demandait aux Parties de mettre à jour, de manière urgente, les FDR de leurs Sites Ramsar une fois au moins tous les six ans ;
4. PRENANT NOTE de l'adoption du *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* dans la Résolution VII.11 (1999) et de l'adoption de révisions dans la Résolution XIII.12 et la Résolution XIV.18, entres autres ;
5. PRENANT ÉGALEMENT NOTE du guide pratique publié par le Centre régional Ramsar pour l'Asie de l'Est (RRC-EA), intitulé *Ramsar Site Designation and Updating of Ramsar Information Sheets*¹ (Désignation des Sites Ramsar et mise à jour des Fiches descriptives Ramsar) ;
6. CONSCIENTE des différents éléments de temps, capacités et ressources associés à la collecte et au rapport sur les informations concernant les Sites Ramsar, tant pour leur désignation que pour les mises à jour ultérieures, et des difficultés particulières des pays ayant des capacités limitées ou des limitations économiques, et en conséquence de la nécessité de faire en sorte que les obligations de rapport soient hautement priorisées, simplifiées et efficaces ;
7. NOTANT l'importance des données rassemblées dans les Fiches descriptives Ramsar pour soutenir les rapports sur les cibles et indicateurs décrits dans le Plan stratégique ;
8. SOULIGNANT l'importance critique de surveiller les changements dans les caractéristiques écologiques et de faire en sorte que l'on tienne compte de tout changement de calendrier pour les mises à jour des FDR ; et
9. ÉGALEMENT CONSCIENTE que des données et informations bien organisées, soumises dans les Fiches descriptives Ramsar, peuvent être utiles pour l'exécution de mesures de gestion des zones humides fiables sur le plan écologique et d'un bon rapport coût-efficacité, nécessaires pour la fourniture permanente de services écosystémiques aux populations humaines et en tant qu'avantages économiques directs ;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

10. DEMANDE au Comité permanent de constituer, à sa 66^e Réunion, un Groupe de travail sur la mise à jour des FDR, doté d'un nouveau cahier des charges fondé sur celui qui se trouve dans

¹ <http://rrcea.org/ramsar-site-designation-and-updating-of-ris/?ckattemp=1>

l'Annexe 1 du document SC64 Doc.26, pour conduire les travaux suivants dans la période triennale 2025-2028, pour adoption à la 16^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP16), et ce faisant de tenir compte des propositions et difficultés identifiées par les Parties contractantes énumérées dans l'Annexe 2 du même document :

- a) prioriser, sous la direction des Parties contractantes, les données essentielles requises pour les mises à jour des FDR et les mises à jour consécutives du format des FDR, dans le but de [réduire le fardeau administratif et technique pour les Parties et de] permettre la soumission opportune des données et des informations ;
 - b) en se fondant sur les résultats de l'exercice de priorisation et de mise à jour consécutive du format des FDR, réaliser une mise à jour des sections pertinentes du *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale (révision 2022)*² après approbation, par la COP, des résultats du Groupe de travail ;
 - c) fournir des orientations sur la complétude des données à soumettre pour une mise à jour des FDR et décrire le contexte relatif à la manière dont l'information soumise sera utilisée ; et
 - d) collaborer avec le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) pour comprendre les incidences des changements apportés au calendrier des mises à jour des FDR.
11. DONNE INSTRUCTION au Secrétariat d'identifier et de recommander au Comité permanent des moyens de transfert automatique des données vers les FDR, à partir de sources externes et pour des champs spécifiques, y compris des listes d'espèces.
 12. [DEMANDE aux Parties contractantes d'utiliser l'Annexe 2 de la Résolution XI.8 (Rev. COP14) comme principale référence pour remplir et mettre à jour les Fiches descriptives Ramsar.]
 13. [[INVITE les][SUGGÈRE aux] Parties contractantes[à] [d']utiliser][à][de] prendre en compte] le guide pratique du Centre régional Ramsar pour l'Asie de l'Est (RRC-EA) intitulé *Ramsar Site Designation and Updating of Ramsar Information Sheets*³ comme point [de référence][de départ] expliquant comment une Partie contractante peut mettre à jour une FDR, et INVITE le RRC-EA à collaborer avec les Parties contractantes pour améliorer le guide, conformément au format de FDR révisé convenu.]
 14. DEMANDE au GEST d'examiner les recommandations du Groupe de travail et de donner son avis sur le maintien de l'intégrité scientifique de la collecte de données pour les FDR dans ces travaux et tous futurs travaux d'un Groupe de travail sur la mise à jour des FDR.

² https://rsis.ramsar.org/RISapp/StatDoc/strategic_framework_fr.pdf

³ <http://rrcea.org/ramsar-site-designation-and-updating-of-ris/?ckattemp=1>